



12 décembre 2011 - Communiqué de presse

Les agents de l'IGN sillonnent la France pour inventorier la forêt française

Depuis de nombreuses années, les agents de l'Inventaire forestier national (IFN) sillonnent la France et viennent dans vos communes et propriétés pour inventorier la forêt. A partir du 1^{er} janvier 2012, ces agents porteront un nouveau sigle, celui de l'IGN, Institut national de l'information géographique et forestière, le nouvel institut né de la fusion de l'IFN et de l'IGN. Si le sigle change, leur objectif reste le même : produire l'inventaire forestier permanent des forêts françaises, à partir d'un sondage statistique annuel sur le terrain.

Le décret qui crée l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) a été approuvé en conseil des ministres le 26 octobre 2011 et publié le 28 octobre au *Journal officiel*. Au 1^{er} janvier 2012, le fonctionnement de ce nouvel institut, issu de la fusion de l'Institut géographique national (IGN) et de l'Inventaire forestier national (IFN), sera effectif.

L'objectif de la fusion des deux établissements est de tirer profit du regroupement des compétences de l'IGN et de l'IFN pour accroître la capacité de connaissance du territoire au bénéfice des politiques publiques concourant au développement durable.

Le nouvel IGN a ainsi pour vocation de décrire, d'un point de vue géométrique et physique, la surface du territoire national et l'occupation de son sol, d'élaborer et de mettre à jour l'inventaire permanent des ressources forestières nationales et, enfin, de produire toutes les représentations appropriées des données ainsi rassemblées, de les diffuser et de les archiver. Le recueil de données forestières permet d'évaluer l'état, l'évolution et le potentiel de la forêt publique et privée. Il permet également de répondre rapidement à des questions particulières lors d'événements climatiques majeurs tels que la tempête Klaus (2009).

Cette mission nécessite la participation des agents de terrain des cinq directions interrégionales⁽¹⁾ de l'IGN qui recueillent des données sur l'ensemble du territoire métropolitain et qui sont les garants de la production de l'inventaire permanent des ressources forestières métropolitaines. A cet effet, les agents de l'IGN sont autorisés à entrer dans les propriétés, publiques ou privées, dans les conditions prévues par la loi n° 43-374 du 6 juillet 1943, de l'article L. 521-2 du code forestier et des arrêtés préfectoraux pris pour leur application.

(1) Bordeaux, Nantes-Caen, Lyon, Aix-en-Provence-Montpellier et Nancy.

Le nouvel IGN en quelques chiffres :

- 1800 agents
- Cinq directions interrégionales (de 60 à 70 agents chacune) chargées des relations extérieures et de la production d'informations géographiques ou forestières
- Quinze implantations (Paris, Saint-Mandé, Nantes, Caen, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Nancy, Lille, Aix-en-Provence, Montpellier, Villefranche-sur-Cher, Nogent-sur-Vernisson, Creil, Marne-la-Vallée)
- Cinq laboratoires de recherche
- Une école de formation : l'École nationale des sciences géographiques
- Un service des activités aériennes à Creil
- Une unité spécialisée en imagerie satellitaire « IGN Espace » à Toulouse
- Une boutique « Le monde des cartes » à Paris (4^{ème})
- Un budget de l'ordre de 140 millions d'euros pour 2012.

Contact presse :

✓ **Sophie Couturier** : 01 43 98 83 05 - 06 85 31 34 90

sophie.couturier@ign.fr



L'Institut national de l'information géographique et forestière est placé sous la tutelle de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.